Schweizer Filmakademie
Académie du Cinéma Suisse
Accademia del Cinema Svizzero
Neugasse 10, 8005 Zürich

Règlement de nomination et de vote Prix du Cinéma Suisse 2027

Le Prix du cinéma suisse est un engagement de l'Office fédéral de la culture. Il est réalisé en partenariat avec l'Académie du Cinéma Suisse, la SRG SSR, l'Association «Quartz» Genève Zürich, SWISS FILMS et les Journées de Soleure.

1. Organisation et désignation des nominations

C'est à SWISS FILMS que l'Office fédéral de la culture a confié la mise en œuvre et l'organisation de la procédure d'inscription pour le Prix du cinéma suisse 2027.

L'Académie du Cinéma Suisse est responsable du processus de vote. Les Journées de Soleure agissent sur mandat de l'OFC pour se charger de l'organisation de la Nuit des Nominations.

L'Office fédéral de la culture, l'Académie du Cinéma Suisse et SWISS FILMS et travaillent en étroite collaboration. Des échanges réguliers ont lieu entre l'Office fédéral de la culture, la direction de l'Académie du Cinéma Suisse et SWISS FILMS, ainsi qu'avec les autres partenaires du Prix du cinéma suisse.

2. Catégories de prix

Les catégories suivantes sont créées pour le Prix du cinéma suisse 2027:

1 Meilleur film de fiction
2 Meilleur documentaire
3 Meilleur court métrage
4 Meilleur film d'animation
5 Meilleur film de diplôme
6 Meilleure interprétation féminine
7 Meilleure interprétation masculine
8 Meilleur second rôle
9 Meilleur scénario
10 Meilleure musique de film
11 Meilleure photographie
12 Meilleur montage
13 Meilleur son

Le comité de l'Académie du Cinéma Suisse édicte le règlement ci-après:

3. Nominations

Seuls les membres qui ont réglé leur cotisation pour l'année en cours sont autorisés à participer.
Ils auront accès aux films admis à la procédure de nomination sur la plateforme de VOD.
Les membres souhaitant participer à la procédure de nomination sont tenus de s'inscrire dans un ou plusieurs panels. Les membres s'engagent à visionner les films qui leur ont été attribués au sein du/des panels qu'ils ont choisis.

4. Méthode de panels :

Les catégories sont réparties dans les différents panels. Lors de leur inscription, chaque membre indique dans quel(s) panel(s) il souhaite voter.
Pour le Panel Fiction, Panel Documentaire et Panel Technique on reçoit une sélection aléatoire de films sur lesquels on peut voter dans une ou plusieurs catégories. Pour le Panel Courts métrages, le Panel Films d'animation et le Panel Films de diplôme, vous pouvez voter pour tous les films.

- **Panel Fiction**: 10 films de fiction (y compris les coproductions minoritaires). Les votes portent sur les catégories Meilleur film de fiction, Meilleur scénario, Meilleure interprétation féminine, Meilleure interprétation masculine, Meilleur second rôle.
- **Panel Documentaire**: 10 films documentaires (y compris les coproductions minoritaires). Les votes portent sur la catégorie Meilleur documentaire.
- **Panel Technique**: 10 films de fiction ou documentaires (y compris les coproductions minoritaires). Les votes portent sur les catégories Meilleure photographie, Meilleur son, Meilleur montage et Meilleure musique de film.
- **Panel Courts métrages**: tous les courts métrages.
- **Panel Films d'animation**: tous les films d'animation.
- **Panel Films de diplôme**: tous les films de diplôme.

Les films sont attribués de manière aléatoire respectant les conditions cadres qui suivent:

- Dix films sont attribués à chaque membre participant au panel.
- Pour chaque membre, tous les films du panel sont classés dans une liste.
- Le tri s'effectue d'abord en fonction du nombre de fois où chaque film a déjà été attribué au sein du panel, en commençant par les films les moins souvent attribués.
- Pour les films attribués le même nombre de fois, l'ordre est déterminé par tirage au sort.
- Les dix premiers films de la liste ainsi classée sont attribués au membre.

5. Nombre de nominations

Les nominations suivantes sont proposées :

Meilleur film de fiction	5 films
Meilleur documentaire	5 films
Meilleur court métrage	5 films
Meilleur film d'animation	3 films
Meilleur film de diplôme	3 films
Meilleure interprétation féminine	3 actrices
Meilleure interprétation masculine	3 acteurs
Meilleur second rôle	3 acteur·ice·s
Meilleur scénario	3 scénarios, resp.3 scénaristes
Meilleure musique de film	3 compositions musicales (musique de film pour fiction ou documentaire), resp. 3 compositeur·ice·s
Meilleure photographie	3 travaux de caméra, resp. 3 chef·fe·s opérateur·ice·s
Meilleur montage	3 monteur·euse·s
Meilleur son	3 bandes son, resp. 3 équipes son de 3 personnes max.

Les membres de l'Académie font leur choix sur l'outil de vote en ligne de l'Académie du Cinéma Suisse. Le vote se fait par approbation, c'est-à-dire que le ou la votant·e peut pour chaque film ou personne évalué·e, approuver ou rejeter sa nomination.

Le taux d'approbation est obtenu en divisant le nombre de votes favorables par le nombre total de votes exprimés. Les films et les personnalités présentant le taux d'approbation le plus élevé sont nominés.

La nomination se termine à 12 heures précises la veille de la publication des nominations. Les nominations déterminées par l'Académie du Cinéma Suisse sont certifié·e·s par un notaire avant d'être recommandé·e·s à l'OFC.

Une commission de nomination composée de cinq membres de l'Académie choisis par le Département fédéral de l'Intérieur (DFI) désigne les nominé·e·s sur la base des recommandations de l'Académie.

En cas d'égalité des voix, la commission de nomination procède à un vote. Un représentant de l'Office fédéral de la culture (OFC) participe aux réunions de la commission et en assure la présidence. C'est lui qui tranche en cas d'égalité des voix.

6. Communication des nominations

Les nominations pour le Prix du cinéma suisse sont rendues publiques aux Journées de Soleure par l'OFC. Les primes récompensant les nominé·e·s sont versées par l'OFC.

7. Déroulement et organisation du vote des lauréat·e·s (deuxième tour de scrutin)

C'est l'OFC qui attribue les Prix du cinéma suisse sur proposition des membres de l'Académie.

Les membres qui ont réglé leur cotisation pour l'année en cours peuvent participer au vote pour l'attribution des prix et voter dans une ou plusieurs catégories.

Les membres de l'Académie votent en utilisant l'outil de vote de l'Académie du Cinéma Suisse. Le vote se fait par approbation. C'est-à-dire que le ou la votant·e peut pour chaque film ou personne nominé·e évalué·e, approuver ou rejeter l'attribution du prix.

Le taux d'approbation est obtenu en divisant le nombre de votes favorables par le nombre total de votes exprimés. Le film ou la personne ayant obtenu le taux d'approbation le plus élevé remporte le prix.

Les lauréat·e·s déterminé·e·s par l'Académie du Cinéma Suisse sont certifiées par un notaire avant d'être recommandées à l'OFC.

En cas d'égalité des voix, la commission de nomination procède à un vote. Un représentant de l'Office fédéral de la culture (OFC) tranche en cas d'égalité des voix au sein de la commission.

La Commission de nomination peut en outre recommander à l'OFC une lauréate ou un lauréat pour le «Prix spécial de l'Académie» pour une prestation technique et/ou artistique exceptionnelle dans un long métrage documentaire, de fiction ou d'animation inscrit au Prix du cinéma suisse (doté de CHF 5 000).
L'OFC tranche sur la base de la recommandation de la commission de nomination.

Le processus de nomination du «Prix d'honneur» pour l'œuvre dans son ensemble (doté de CHF 30 000) se fait sous l'égide de l'Académie du Cinéma suisse en présence d'un représentant de l'OFC.
Les recommandations faites par l'Académie du cinéma suisse sont validées par la commission de nomination et proposées à l'OFC pour élection. L'OFC tranche sur la base de la recommandation de la commission de nomination.

C'est l'OFC qui rend les lauréats publics.

8. Remise du Prix du cinéma suisse

Les membres qui ont réglé leur cotisation pour l'année en cours sont invités à la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse.

Zurich, septembre 2026